

# AVIS D' ENQUÊTE PUBLIQUE

## SUR UNE DEMANDE D'AUTORISATION ENVIRONNEMENTALE

(ARTICLES L.123-9 À L.123-18, R.123-3 À R.123-27 DU CODE DE L'ENVIRONNEMENT)

**OBJET :** Demande d'autorisation environnementale relative à un projet de parc éolien comportant 5 aérogénérateurs

**PÉTITIONNAIRE :** S.A.S ELICIO FRANCE (siège social : 30 boulevard Richard Lenoir, 75011 PARIS)

**EMPLACEMENT DES INSTALLATIONS :** SCEAUX-DU-GÂTINAIS (LOIRET)

**DURÉE DE L'ENQUÊTE :** 31 jours consécutifs, du 10 janvier 2023 à 9h00 au 9 février 2023 à 17h00.

Le dossier, comportant notamment une étude d'impact et son résumé non technique, assorti de l'avis de la Mission Régionale d'Autorité Environnementale, sera consultable :

- à la mairie de SCEAUX-DU-GÂTINAIS, ouverte le mardi de 9h00 à 12h00, le jeudi de 9h00 à 12h00 et le vendredi de 14h00 à 18h00 ;
- sur le site internet des services de l'État dans le Loiret : <https://www.loiret.gouv.fr/Politiques-publiques/Securite-et-risques/Risques/Installations-classees-pour-la-protection-de-l-environnement-I.C.P.E.-et-autorisation-unique/Dossiers-d-ICPE-et-dossiers-d-autorisation-unique-en-cours/Autorisations-ICPE-et-autorisations-uniquees>

Le public dispose d'un accès gratuit à un poste informatique pour consulter le dossier en ligne dans les espaces France Service, notamment à l'espace France Service de FERRIERES-EN-GÂTINAIS, 13 rue du Lion d'Or (02.38.26.00.08) aux jours et heures habituels d'ouverture.

Le public pourra solliciter des informations sur le dossier auprès du siège social de la société ELICIO FRANCE.

La commission d'enquête désignée par le Tribunal Administratif d'Orléans est composée comme suit :

- Président : M. Michel LAFFAILLE, colonel en retraite
- Membres : M. Michel VERNAY, directeur d'école en retraite  
M. Luc GRANIER, inspecteur général de l'administration du développement durable en retraite

En cas d'empêchement de M. Michel LAFFAILLE, la présidence de la commission sera assurée par M. Michel VERNAY.

Un membre au moins de la commission d'enquête se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations orales et écrites à la mairie de SCEAUX-DU-GÂTINAIS :

- le mardi 10 janvier 2023 de 14h00 à 17h00
- le jeudi 26 janvier 2023 de 9h00 à 12h00
- le vendredi 3 février 2023 de 14h00 à 17h00
- le jeudi 9 février 2023 de 14h00 à 17h00

Pendant toute la durée de l'enquête publique, le public pourra formuler ses observations et propositions :

- sur le registre déposé à cet effet à la mairie de SCEAUX-DU-GÂTINAIS
- par courrier à l'attention de la commission d'enquête à la mairie de SCEAUX-DU-GÂTINAIS, afin qu'elles soient annexées au registre d'enquête déposé dans cette mairie,
- par voie électronique à l'adresse suivante : [ddpp-sei-eliciofrance@loiret.gouv.fr](mailto:ddpp-sei-eliciofrance@loiret.gouv.fr) ; les observations transmises par courriel seront publiées sur le site internet des services de l'État dans le Loiret dans les meilleurs délais.

Le rapport et les conclusions de la commission d'enquête seront consultables pendant un an à compter de la clôture de l'enquête publique à la mairie de SCEAUX-DU-GÂTINAIS, à la Direction départementale de la protection des populations du Loiret (service Sécurité de l'environnement industriel) et sur le site internet des services de l'État dans le département du Loiret.

À l'issue de la procédure, la Préfète du Loiret statuera par arrêté de refus ou d'autorisation environnementale assorti de prescriptions.